



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 3 octobre 2024

Faut-il continuer à investir dans les cabines de téléconsultation ?

Nombreux sont les départements et les collectivités qui ont investi dans des cabines de téléconsultation pour tenter de répondre à la prise en charge des patients dans leurs territoires.

Dès le début de ce déploiement, l'URPS médecins avait émis des réserves quant à l'attribution de crédits à ces dispositifs au détriment de l'aide à la création et au maintien des cabinets médicaux.

L'URPS médecins rappelle qu'aucune donnée ou évaluation n'a été produite : le nombre de recours à ces dispositifs reste inconnu ainsi que le devenir des patients ayant consulté.

La SNCF qui prévoit d'ici à 2028 l'installation de 300 cabines de téléconsultation ferait bien de s'interroger sur la pertinence de ce positionnement. Nous ne pouvons que rappeler la position du Conseil de l'Ordre dans ce domaine : [CP du 20 novembre 2023](#)

Dans le contexte de pénurie médicale auquel nous sommes confrontés, l'URPS construit chaque jour des solutions d'accès aux soins pérennes et fiables qui reposent sur l'amélioration des conditions d'exercice des médecins, leur sécurité, le développement du numérique à leur service, la promotion de l'exercice libéral auprès des jeunes, l'investissement durable dans des équipements de proximité, les liens intergénérationnels entre les médecins en formation et en exercice.

L'URPS médecins Ile-de-France se tient à disposition des collectivités franciliennes ayant souscrit des offres de cabines de téléconsultation notamment dans les départements de grande couronne pour rechercher des solutions durables à leur problématique d'accès aux soins.

À propos de l'URPS médecins libéraux Île-de-France

L'Union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins libéraux Île-de-France représente les 21 000 médecins libéraux d'Île-de-France. Constituée de 60 médecins libéraux élus par leurs pairs pour cinq ans, elle a pour but de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional. C'est une association loi 1901 créée par la loi du 21 juillet 2009 « portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ».

Plus d'informations : urps-med-idf.org

Contacts presse : Primatice Conseil

Thomas de Climens - thomasdeclimens@primatice.com | 06 78 12 97 95
Armand Rigaudy - armandrigaudy@primatice.com | 07 88 96 41 84